

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le

ID : 078-217801463-20230511-DEL_2023_053-DE



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 MAI 2023**



**Extrait du registre des délibérations
République Française**

N°DEL_2023_053

DENOMINATION DE L'ESPLANADE CHRISTIAN MUREZ

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 3 mai 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLANGUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Nathalie MOULIN, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Véronique LIGNIER à Michèle GRELLIER, Laurence BOUDER à Virginie MINART-GIVERNE, Arménio SANTOS à Eric DUMOULIN, Levon MINASSIAN à François SCHMITT, Arnaud BEAUVOIR à Pierre ARRIVETZ, Aymeric TONNEAU à Vincent GRZECZKOWICZ, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

Secrétaire :

Pierre GUILLET

Les 32 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Dans le cadre de la restructuration du quartier de l'Europe, une esplanade dédiée à la promenade a été créée avenue Guy de Maupassant, entre la rue Auguste Renoir et la rue des Vignobles. Bordée de plantations, avec de larges espaces, elle accueille une fontaine et le marché qui se tient les jeudi et dimanche matins.



Afin de donner toute sa place à cette esplanade, il apparaît utile de lui trouver une dénomination spécifique. A cet effet, il y a lieu d'appliquer l'article L.2121-30 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ».

Ainsi, il est proposé de dénommer cette esplanade : Esplanade Christian MUREZ en mémoire de l'ancien Maire de Chatou, qui en tant que médecin disposait de son cabinet à cet endroit.

Premier magistrat de la Ville de 1995 à 2008, Président de la Communauté d'Agglomération de 2008 à 2014, Christian MUREZ aura fortement contribué - entre autres - à la renaissance du Hameau Fournaise, à la réhabilitation de l'Église Notre Dame et à la construction de l'intercommunalité.

Sollicitée par M. le Maire, Madame MUREZ, veuve de l'ancien maire, a donné son accord.

L'inauguration de l'esplanade se tiendra le samedi 10 juin 2023.

Ainsi, il est demandé au Conseil municipal de :

- VALIDER le nom attribué à l'esplanade située, avenue Guy de Maupassant, entre la rue Auguste Renoir et la rue des Vignobles
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ADOPTER la dénomination suivante : Esplanade Christian MUREZ.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-30,

Vu l'information transmise aux membres de la Commission municipale Affaires Générales et Commande Publique,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **de valider** le nom attribué à l'esplanade située, avenue Guy de Maupassant, entre la rue Auguste Renoir et la rue des Vignobles,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **d'adopter** la dénomination suivante : Esplanade Christian MUREZ.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 12/05/2023